

## Programme IISF n° L2015-0003

Administration d'accueil :  
**Service unifié du Revenu du Botswana (BURS)**

Administration d'origine de(s) (l')expert(s) :  
**Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)**  
**Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) / Groupe de la Banque mondiale (GBM)**

Période d'exécution du programme :  
**Février 2015 – avril 2017**

En 2015, le BURS a soumis une demande d'assistance IISF en matière de vérification fiscale portant sur les prix de transfert (PT) et sur des questions de fiscalité internationale, notamment dans le secteur de la taille et du polissage des diamants. Avec le concours du GBM, l'OCDE et l'ATAF ont diligenté des experts qui ont effectué quatre missions entre février 2015 et avril 2017. Une assistance IISF a été dispensée sur des questions de prix de transfert dans le cadre du traitement de dossiers rendus anonymes. Les principales questions de fiscalité abordées ont considéré les services intra-groupe et les transactions financières, les actifs incorporels et les ajustements de comparabilité.

### Impact du programme d'assistance concrète en matière de vérification

Le programme d'assistance en matière de vérification des prix de transfert a aidé le Botswana à obtenir les résultats suivants :

- **Développement des ressources humaines - Transfert de connaissances et de compétences :** Au total, 20 vérificateurs du BURS ont été formés sur des problématiques de prix de transfert et notamment l'analyse de comparabilité, les restructurations, les services intra-groupe, les transactions financières et la valorisation des actifs incorporels. Les ateliers organisés ont suscité des réactions très positives, en particulier concernant l'utilité des études de cas et des dossiers de vérification rendus anonymes.
- **Développement institutionnel - Changements législatifs, outils, processus et procédure :** Le soutien dispensé par les experts a aidé le BURS à rédiger des projets de législation et de réglementation sur les prix de transfert, notamment quant à la notion d'établissement stable et aux règles de déductibilité des intérêts. Ces projets de texte, approuvés par le Directeur général du BURS et le Ministère des Finances et de la Planification du Développement, ont été soumis au gouvernement et sont entrés en vigueur. Il a été question, pendant ce programme, des avantages que procurerait l'adhésion au Cadre inclusif sur le BEPS.

- **Autres résultats :** Ce programme est à l'origine d'une demande d'assistance auquel répondra un nouveau programme IISF qui bénéficiera du concours de la *Kenya Revenue Authority*.

